Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260629-139_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Acquisition ancien site SNCF, route du bois de pins, Crozon

Date de convocation :

19/06/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

27

Nombre de votants :

30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

N°139/2026

Le 29 juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALL Jean Luc, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. POITOU Mickaël, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, Mme SEGALEN Françoise, Mme THOUARD Sylvie, Mme VIGOUROUX Gaëlle

Membres absents avec pouvoir :

M. CROGUENNEC Nicolas ayant donné pouvoir à M. KERNEIS, Mme LASTENNET Christine ayant donné pouvoir à M. GUILLON, Mme ZAMAI Sonia ayant donné pouvoir à M. LEZENVEN

Membres absents et excusés :

M. GALLESIO Edgard, M. MORVAN Olivier, M. RIVASSEAU Jean-Paul, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève

M. LE ROUX est désigné secrétaire de séance.

La Communauté de communes a été informée par la Direction immobilière territoriale Centre Ouest de la SNCF que leurs instances représentatives ont approuvé la décision de la SNCF de céder son foncier, route du bois de pins, à Crozon.

Cet ensemble foncier, ancien centre de colonie de vacances, représente une superficie totale de 25 035 m², comprenant les deux parcelles cadastrales EW191 et EW281 (voir extrait du plan cadastral en pièce jointe) :

Commune	N° parcelle	Surface (m²)	Zonage (PLUiH)
Crozon	EW 191	17 125	N
Crozon	EW 281	7 910	N

Un seul bâtiment est aujourd'hui présent, l'ancien réfectoire (environ 131 m²). Le bâti, rénové en 2003, murs ciment avec bardage bois, est sain.

La Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 142 000 €, conformément à l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat, afin de pouvoir disposer d'une réserve foncière.

La Communauté de Communes prendra en charge l'ensemble des frais associés à cette cession.

Le bureau communautaire, réuni le 26 mai 2025, a émis un avis favorable à cette acquisition.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260629-139_2026-DE

L'avis du Conseil communautaire est donc sollicité sur l'achat de l'ensemble de ces parcelles.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 18 voix « pour », 5 voix « contre » (Mme ARNAUD, M. BETRANCOURT, M. DURAND, M. GALL et Mme VIGOUROUX) et 7 abstentions (Mme COXALL PHILIPPE, M. GUILLON, Mme LE MEROUR, Mme PAILLOT POULIQUEN, M. POITOU, Mme SEGALEN, Mme LASTENNET ayant donné pouvoir à M. GUILLON) :

- Autorise le Président à acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus au prix 142 000 €, prix net vendeur (les frais associés à cette acquisition s'ajoutent au prix net vendeur),
- Autorise le Président à signer les actes authentiques et tout document à intervenir,
- Décide d'inscrire au budget « Administration générale » les crédits correspondants.

Affiché le : 6/07/26

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Hervé LE ROUX